

Comité Directeur F.F.P.J.P.07 au 09 juin 2019

A.Arbitrage

Didier SCHMITT a été désigné par la CEP pour les Championnats d'Europe Triplettes Vétérans et Masculins qui se dérouleront à ALBENA (Bulgarie). Le président de la CNA souhaite porter à la connaissance des membres du comité directeur, qu'une fois de plus un arbitre départemental s'est fait agresser le week-end dernier. Une agression subie tout au long de la journée et qui s'est terminée par un passage par les services médicaux et d'un dépôt de plainte.

Cet incident allonge la liste déjà trop longue de cinq autres agressions physiques depuis le début de l'année.

A ceci s'ajoute les agressions verbales qui sont en nette augmentation. TROP C'EST TROP. Il est rappelé que les arbitres, conformément à l'article L223-2 du code des sports, sont considérés comme chargés d'une mission de service public et qu'à ce titre les peines prononcées à l'encontre des prévenus doivent être aggravées et renforcées afin qu'elles deviennent dissuasives.

Au vu de ces éléments, le président de la CNA demande au président de la FFPJP et au Président de la commission de discipline d'étudier la prise en compte les doléances suivantes :

- 1-Suspension automatique du joueur fautif jusqu'à comparution.
- 2-Nouvelle grille de sanctions en tenant compte du statut particulier que représentent les arbitres.
- 3-Possibilité aux commissions de discipline de prononcer des peines de radiation à vie sans qu'il y ait eu récidive.

Réponse du président de la FFPJP:

Dans un premier temps, il dénonce avec fermeté toute agression envers les arbitres et en règle générale de toutes les dirigeantes et tous les dirigeants et officiels. Toutes ces personnes doivent être assurées que la fédération mettra tout en œuvre pour les aider tant sur le plan judiciaire que sur le plan information.

Première mesure qui devient immédiatement applicable : la fédération se portera systématiquement partie civile dès l'instant que l'engagement des poursuites concerne une catégorie (6 ou 7 à déterminer).

Pour ce faire, les présidents de comités ou de régions devront prendre attache avec les services fédéraux afin que soit mis en place un accompagnement notamment par les services d'un avocat.

Deuxième mesure : une réunion est programmée pour débattre des doléances ci-dessus afin de vérifier sur le plan juridique comment elles

peuvent être mises en application. Rappel: le guide de l'arbitrage est à disposition sur le portail de la FFPJP (dans la rubrique arbitrage). Afin de renforcer ce document, des vidéos de 2 à 3 minutes vont être réalisées afin de mettre en scène des situations particulières aussi bien à la pétanque qu'au jeu provençal. Le champs de compétences des jeunes arbitres (moins de 26 ans) est étendu. En plus du championnat de France jeunes, ils pourront officier au CNC jeunes et sur les concours nationaux jeunes épaulés par un arbitre national. Lors des contrôles d'alcoolémie sur les compétitions, les arbitres peuvent être soumis au dépistage comme les joueurs, les délégués, les Graphiqueurs, les coachs...